



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 décembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 23 décembre 2011

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Délibération n° D20110582

SUBVENTION AUX CENTRES SOCIOCULTURELS AU TITRE DU  
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ANNEE 2011

Accusé de réception de la préfecture en date du  
mercredi 21 décembre 2011

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal BARRE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

**Excusés :**

***Conseillers :***

- M. Bernard JOURDAIN - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN

**VIE ASSOCIATIVE**

**SUBVENTION AUX CENTRES SOCIOCULTURELS AU TITRE DU  
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - ANNEE 2011**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres et la Ville de Niort a été approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2011.

La finalité de ce contrat d'objectifs et de co-financement est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil du public enfants et jeunes pour les moins de 17 ans révolus.

Il répond prioritairement à deux objectifs:

- Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- Rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- Accueil collectif 0-4 ans (crèches, halte garderie, Relais Assistantes Maternelles) ;
- Centres de Loisirs Sans Hébergement 2-16 ans, accueil périscolaire.

La Ville de Niort fait appel à des opérateurs afin de mettre en œuvre les actions conformément aux engagements figurant au CEJ. Une convention est établie entre la Ville et chaque opérateur. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention annuelle versée en deux fois : un acompte de 70 % l'année N et le solde de 30 % l'année N+1.

La prestation de service versée par la CAF est calculée sur la base d'un montant annuel forfaitaire et réajustée en fonction de la réalisation des actions inscrites et du respect des conditions prévues dans le contrat enfance jeunesse (taux d'occupation/taux de fréquentation réel, prix plafond, etc...).

La prestation étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Au regard des actions menées par les centres socioculturels niortais, la CAF attribue la somme prévisionnelle de **131 680 €**.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions avec les associations ci-dessous ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations, les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

<b>Association</b>	<b>2011</b>
<b>Centre socioculturel de Champclairot/Champommier :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• ALSH vacances scolaires</li><li>• ALSH des mercredis</li><li>• Atelier parents/bébes</li></ul>	<b>12 000 €</b>

<b>Centre socioculturel du Centre Ville :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis</li> <li>• Atelier parents/bébés</li> </ul>	<b>5 700 €</b>
<b>Centre socioculturel de Part et d'Autre :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis et samedis</li> <li>• ALSH ados</li> <li>• Atelier parents/bébés</li> </ul>	<b>25 700 €</b>
<b>Centre socioculturel du Grand Nord :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis</li> <li>• ALSH ados</li> <li>• Accueil de jeunes</li> <li>• Atelier parents/bébés</li> </ul>	<b>27 800 €</b>
<b>Centre socioculturel du Parc :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis</li> <li>• Accueil de jeunes</li> <li>• Atelier parents/bébés</li> </ul>	<b>17 500 €</b>
<b>Centre socioculturel Les Chemins Blancs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis</li> <li>• ALSH ados</li> <li>• Séjours</li> </ul>	<b>21 430 €</b>
<b>Centre socioculturel de Ste Pezenne :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis</li> <li>• ALSH ados</li> <li>• Atelier parents/bébés</li> </ul>	<b>10 800 €</b>
<b>Centre socioculturel de Souché :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ALSH vacances scolaires</li> <li>• ALSH des mercredis</li> <li>• ALSH ados</li> <li>• Atelier parents/bébés</li> </ul>	<b>10 750 €</b>

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 38  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 7

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

**Signé**  
**Delphine PAGE**